

# Contre le plumage des oies vivantes

A l'attention du Président de la Commission Européenne,

**Monsieur le Président,**

En dépit de la Convention européenne sur le bien-être animal du 22 décembre 1999, interdisant dans son article 23-3 le plumage des oies vivantes, cette pratique, qui heurte la sensibilité de nos concitoyens, continue d'avoir lieu sur le territoire de l'UE. Elle représente jusqu'à 80% de la collecte mondiale de plumes et les 6 principaux producteurs sont européens, parmi lesquels la Hongrie, la Pologne et la France... Ces pays concentrent à eux seuls, 93% de cette production !

*« En signant cette pétition, je vous demande, avec la Fondation 30 Millions d'Amis, de bien vouloir faire prendre, dans les meilleurs délais, toutes mesures nécessaires à l'application stricte de cette loi contre le plumage des oies vivantes que vous avez pris la peine de faire voter en 1999. »*

---

Nom :  En majuscules Prénom :   
N° :  Rue / Av / Bd / Allée / Pi / Chem / Route :   
Entourer la mention correspondante  
Code postal :  Ville :   
Signature :

---

Nom :  En majuscules Prénom :   
N° :  Rue / Av / Bd / Allée / Pi / Chem / Route :   
Entourer la mention correspondante  
Code postal :  Ville :   
Signature :

---

Nom :  En majuscules Prénom :   
N° :  Rue / Av / Bd / Allée / Pi / Chem / Route :   
Entourer la mention correspondante  
Code postal :  Ville :   
Signature :